



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/61/20/Add.1
11 juin 2010

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante et unième réunion
Montréal, 5 – 9 juillet 2010

Addendum

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS COMPORTANT DES EXIGENCES
PARTICULIÈRES POUR LA REMISE DES RAPPORTS**

Ce document est émis pour :

- **Ajouter** le sous-paragraphe (f) au paragraphe 1 comme suit :

(f) Chine: Accord sur le plan sectoriel pour la production de bromure de méthyle (réaffectation des fonds)
- **Ajouter** les paragraphes 54, 55 et 56 comme suit :

Chine : Accord sur le plan sectoriel pour la production de bromure de méthyle (réaffectation des fonds)

Introduction

54. L'Accord sur le plan sectoriel pour la production de bromure de méthyle (réaffectation des fonds) a été approuvé en novembre 2005 à la 47^e réunion du Comité exécutif à un niveau total de financement de 9,79 millions \$US, plus coûts d'appui d'agence, à décaisser en quatre tranches. Les deux premières ont été décaissées. Le budget total du projet comprenait deux volets : compensation pour manque à gagner et pour frais salariaux (8,49 millions \$US) et assistance technique (1,3 million \$US). Sur les 6 millions \$US alloués dans le cadre des deux premières tranches, 5,2 millions \$US étaient destinés à compenser manque à gagner et frais salariaux et 0,8 million \$US était destiné à l'assistance technique. Toutefois, l'ONUDI a fait savoir que sur les 2 679 683 \$US initialement alloués au titre de compensation du manque à gagner et des frais salariaux dans la première tranche, 806 124 \$US avaient été décaissés, résultant en une économie de 1 873 559 \$US. L'ONUDI et la Chine ont proposé d'attribuer ce solde non engagé au volet de l'assistance technique pour financer : le renforcement de la capacité des institutions nationales et locales ; l'évaluation des systèmes législatifs relatifs aux utilisations en tant que matières

premières et applications sanitaires et préalables à l'expédition (QPS) du bromure de méthyle ; le recueil de données pour la consommation du bromure de méthyle dans les secteurs matières premières et QPS ; le développement d'une stratégie de gestion pour les utilisations du bromure de méthyle en tant que matières premières et application sanitaire et préalable à l'expédition (QPS) ; l'évaluation des plans d'élimination de bromure de méthyle en cours ; l'établissement d'une équipe d'experts techniques, et une étude sur des fournisseurs de bromure de méthyle et la supervision de ces derniers.

Observations du Secrétariat

55. L'accord spécifiait que le Comité exécutif souhaitait accorder au gouvernement de la Chine un maximum de flexibilité dans l'utilisation des fonds approuvés pour se conformer aux exigences de réduction et que les fonds fournis à la Chine conformément à cet accord pouvaient être utilisés de la façon que la Chine estimait nécessaire pour réaliser le plus en douceur possible l'élimination de la production de bromure de méthyle destinée à des utilisations réglementées en Chine (décision 47/54(b), Annexe IV du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/61, paragraphe 3(c)).

Recommandation du Secrétariat

56. Le Comité exécutif pourrait envisager de prendre note, avec satisfaction, des informations fournies sur la réaffectation des fonds pour l'accord sur le plan sectoriel pour la production de bromure de méthyle de la première tranche pour l'assistance technique.
